



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Jeunesse et sports : personnel

Question écrite n° 9992

### Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports, sur la situation des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs. Ces inspecteurs jouent, en effet, un rôle essentiel dans la dynamisation de la vie associative et sportive, mission qui les oblige à se soumettre à des horaires de travail très contraignants. Il lui demande dans quels délais il compte apporter une solution à la question des indemnités de sujétions spéciales des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il tient à souligner qu'une telle réforme trouve sa justification dans le fait qu'à l'instar des cadres placés sous leur autorité, les inspecteurs manifestent une disponibilité obligée, hors du cadre horaire normal de travail, pour exercer normalement leurs missions de conseil, d'aide technique ou de promotion des projets ministériels auprès des élus et des responsables de la vie associative.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétariat d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports a mis en œuvre une réforme des textes statutaires régissant les personnels d'inspection. A cette occasion, les indemnités allouées à ces fonctionnaires seront reconsidérées, afin de les adapter au déroulement de carrière et aux missions prévues dans les statuts en cours d'élaboration. L'ensemble des textes sera soumis incessamment aux départements ministériels concernés. Leur publication est envisagée d'ici la fin de l'année.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pelchat Michel](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9992

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'Etat

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 février 1989, page 848